



BSV JEV

n°2 – 16 mai 2019



## A retenir

**Conditions climatiques fraîches avec déficit hydrique et faible insolation**

**Platane** : migration engagée du tigre et début des piqûres – anthracnose fréquente

**Pyrale du buis** : activité des chenilles dans les secteurs bien exposés

**Bombyx dispar** : reprise de l'activité des chenilles depuis fin mars

**Charançon rouge du palmier** : impact du froid sur la reprise des vols

## SOMMAIRE

Conditions climatiques

Platane

Pin

Chêne

Autres végétaux d'ornement

Palmier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine

GIGLEUX



Structures partenaires :

Ville d'Ajaccio, Fredon Corse

Aloes SA, Lycée Agricole

Borgo, observateurs

particuliers

Directeur de publication :

Pierre ACQUAVIVA

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

[http://www.corse.chambres-](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)

[agriculture.fr](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)

Crédit photo :

FREDON CORSE



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité et par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

## CONDITIONS CLIMATIQUES

Les températures moyennes sont restées conformes aux normales mais avec des températures minimales assez basses, notamment en janvier, avril et début mai. Ce constat explique que le cumul de température supérieure à 10°C en 2019 présente un net retard sur les 4 dernières années. Cet écart se chiffre à un mois par rapport à 2016, comme le décrit le graphique suivant :

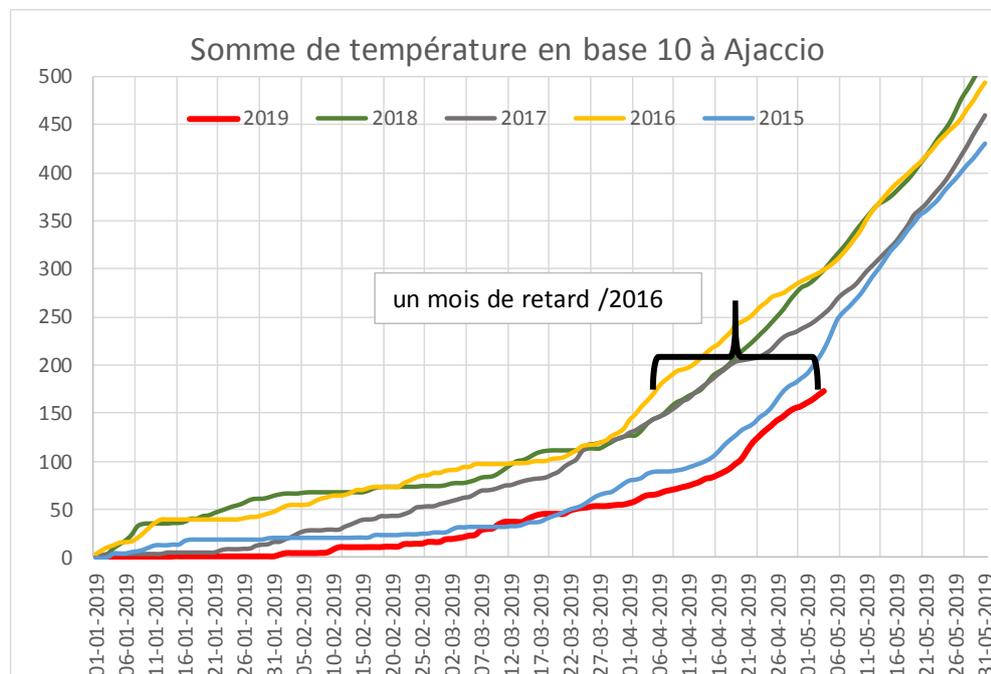


Figure 1 : Cumul de température supérieure à 10°C - Ajaccio

La pluviométrie a pris du retard également avec un déficit de 100 mm sur 4 mois soit seulement 35% du total des précipitations habituelles. Ces éléments climatiques expliquent l'état chlorotique de certaines espèces d'arbres et arbustes ainsi que des palmiers.

# PLATANE

## • Tigre du platane – *Corythucha ciliata*

**Biologie :** Le tigre du platane, *Corythucha ciliata*, ressemble à une petite punaise blanc grisâtre de quelques millimètres et la larve est plus petite et noire brillante. On peut attendre jusqu'à 3 générations d'adultes par an. Les larves passent par 5 stades larvaires.

**Observations :** Les adultes hivernants ont démarré leur migration mi-avril. Les premiers tigres sont observés fin avril-début mai sur les feuilles, en faible nombre. Curieusement cette migration n'a pas profité de l'avance de chaleur de la fin d'hiver et accuse un certain retard.

La ponte a lieu le long des nervures et va permettre l'apparition d'une première génération de larves.



Photo 1 : Première colonisation du tigre sur très jeune feuille-Ajaccio 11 avril 2019

**Seuil indicateur de risque :** Il a été évalué par le comptage des adultes hivernants (voir bulletin Jevi n° 1).

**Évaluation du risque :** Le risque en termes de population était plutôt faible d'après les comptages de l'hiver.

**Gestion du risque :** Il faut attendre **6 semaines** après le début de la migration pour intervenir sur le feuillage, la stratégie de biocontrôle consiste en une introduction d'auxiliaires. Ce stade est estimé à mi-juin.

## • Anthracnose du platane – *Apiognomonina venata*



**Biologie :** *Apiognomonina venata* est un champignon causant de larges nécroses noirâtres le long des nervures principales. Il peut s'étendre ensuite aux rameaux et provoquer la chute prématurée des feuilles.

Le champignon responsable de l'anthracnose hiverne dans les petites nécroses corticales mais aussi sur les feuilles tombées au sol. Après sporulation le champignon germe sur les nouvelles feuilles si l'humidité est suffisante et la température relativement fraîche.

Photo 2 : premier symptôme d'Anthracnose - Ajaccio 8mai2019

**Observation :** Les premières feuilles sont touchées par ce champignon sur les sites d'Ajaccio. Premier signalement à un stade aussi précoce.

**Évaluation du risque :** Les températures fraîches de début avril et début mai sont favorables au développement du champignon, la période est donc à **risque élevé**. Le graphique ci-dessous situe les conditions de températures en 12°C et 15°C favorables au champignon avec présence de pluie.

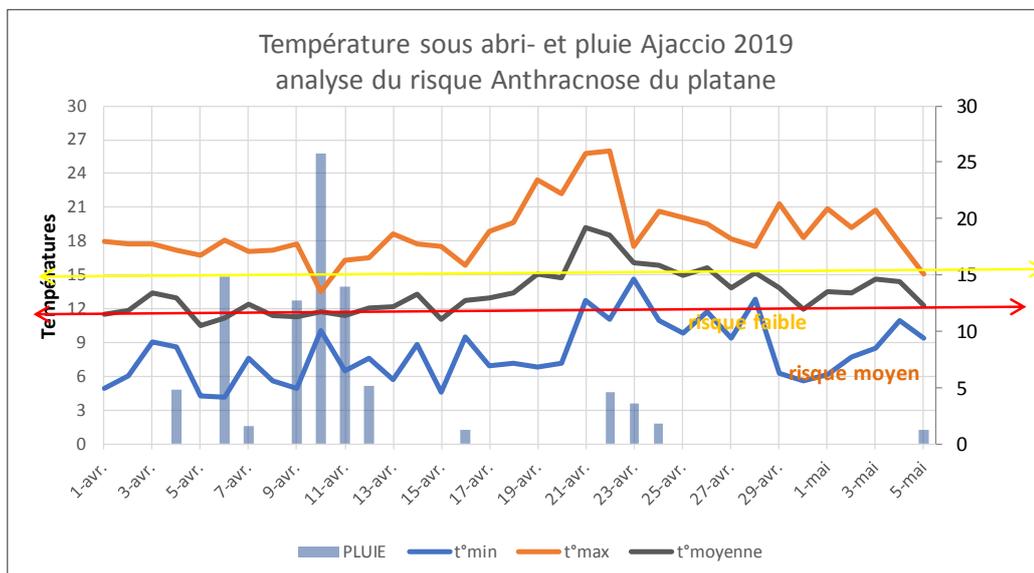


Figure 2 : Analyse du risque climatique pour l'Anthracnose du platane

## PIN

---

- **Processionnaire du pin – *Thaumetopoea pytiocampa***



**Biologie :** La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, il éclos durant l'été entre juin et septembre selon le climat.

La femelle papillon recherche un pin ou un cèdre pour y pondre ses œufs.

Les papillons sont nocturnes et ne vivent généralement pas plus d'une nuit. Les chenilles vivent en groupe tout au long du cycle larvaire. Au printemps, les chenilles sortent du nid et vont s'enterrer au sol pour se nymphoser. La chenille de ce Lépidoptère produit des poils urticants

**Observation :** Actuellement les nids sont bien visibles sur les pins.

Photo 3 : Nid de chenille – Ajaccio 9 mai 2019

**Évaluation du risque :** Le risque est élevé à présent car la migration des chenilles pour aller s'enterrer dans le sol est imminente.

**Gestion du risque :** Il est possible de gérer ces foyers de chenille à l'aide de méthodes alternatives. Ponctuellement des pièges en forme de collier autour des troncs permettent de capturer les chenilles

## CHENE

---

- **Bombyx disparate – *Lymantria dispar***

**Biologie :** voir BSV 3-2018

**Observation :** L'éclosion des premières chenilles ont été signalées dès la mi-mars sur la côte Sud Est. A présent les chenilles se trouvent sur les feuilles et les dégâts sont en cours.



Photo 4 : Éclosion des chenilles - Palombaggia 18 mars 2019



Photo 5 : Chenille sur les feuilles - Pianottoli 16 mai 2019

**Évaluation du risque :** Le risque est moyen à élevé actuellement pour les secteurs qui ont été touchés en 2018. Cependant beaucoup d'œufs avaient été parasités en fin de saison sur les secteurs suivis de Pianottoli et Figari.

**Gestion du risque :** l'installation très ancienne du Bombyx disparate en Corse a permis de voir se développer un cortège d'ennemis naturels qui joue un rôle de régulation efficace. C'est le cas d'un carabe, **le Calosome** dont les larves et les adultes dévorent les chenilles et les chrysalides.

La gêne liée à une très forte présence de chenille (non urticante) est parfois importante. Une lutte à partir de produit de biocontrôle est possible en situation isolée.

## AUTRES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

**Observation :** Les chenilles ont toutes repris leur activité, en situation de culture comme dans les sites naturels. Elles sont visibles au centre des buissons à proximité des feuilles sèches dans lesquelles elles ont passé l'hiver.



Photo 6 : Chenille de la pyrale du buis - Milelli 7 mai 2019

**Evaluation du risque :** On assiste au stade le plus vulnérable pour les plantes avant la pousse de printemps. Le risque est donc **élevé** compte tenu de la prolifération constatée de la pyrale du buis fin 2018 sur toute la Corse.

**Gestion du risque :** A ce stade l'observation des buissons permet de repérer les foyers et de les nettoyer manuellement en enlevant les cocons, l'utilisation de produit de biocontrôle est encore possible.

## PALMIER

- **Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus***

**L'arrêté national de lutte obligatoire est cours de modification**

**Bilan climatique de l'hiver et sensibilité au froid du Charançon rouge du palmier :**

Suite à l'étude des heures de froid présentée dans le BSV n°1, une mise à jour des données concernant le mois d'avril permet de préciser l'incidence du climat des mois de janvier à avril 2019 sur les populations de ce charançon.

L'analyse du nombre d'heures inférieures à 5°C avait déjà montré une sensibilité des larves au froid au cours de la fin d'hiver. Ce seuil ne nécessite pas d'être mis à jour fin avril avec une moyenne des minimales de 8 °C en avril 2019.

Par contre, la mise à jour des heures de froid en dessous de 10°C est justifiée en 2019 car la température minimale d'avril a été de 1,1°C en dessous de la moyenne des 10 dernières années.

Les températures en dessous de 10°C peuvent impacter la survie des œufs du CRP.

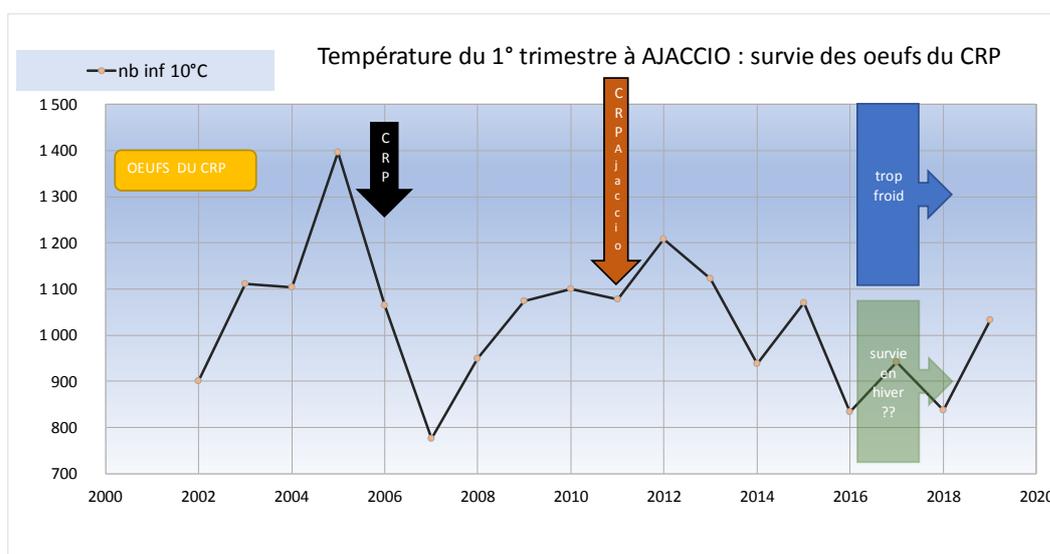


Figure 3 : Incidence du froid sur les œufs du CRP : Seuil de 10°C

Le nombre d'heures en dessous de 10°C en début d'année 2019 (1372 h) se rapproche du niveau constaté en 2012, année à partir de laquelle les populations de CRP avaient été impactées dans le secteur d'Ajaccio.

**Analyse de risque climatique vis-à-vis du CRP pour l'année 2019 :** Le risque serait nul concernant les températures négatives pouvant impacter les cocons et les adultes.

Par contre, le nombre plus élevé d'heures en dessous de 5°C aurait **pu nuire à la survie des larves du CRP** mais aussi limiter la vivacité des adultes. Il pourrait y avoir également un **impact sur les œufs** de CRP récemment déposés par les femelles en cours de migration avec un prolongement de températures minimales basses en avril et début mai.

**Observation :** Le suivi du vol du CRP se poursuit en 2019 sur le site de Cargèse et dans le cadre du réseau de piégeage de la commune d'Ajaccio.

A **Cargèse** le début du vol a été tardif et très faible début avril pour atteindre 61 captures fin avril puis 47 début mai.

A **Ajaccio**, sur les 10 spots suivis depuis début 2018, la baisse des captures de janvier à fin avril est de 52% sur l'ensemble de ce réseau et atteint un **maximum de 73%** sur le site de bord de mer, sur la route des Sanguinaires. Sur le mois d'avril les captures moyennes sont de 5 CRP par piège avec 76 pièges installés.

**Evaluation du risque :** Il y a bien eu une baisse de population et un retard de cycle du au froid relatif de la fin d'hiver.

Cependant, le risque est à présent **élevé** concernant la contamination de nouveaux foyers par les femelles qui migrent en ce début de saison.

**Gestion du risque :** La surveillance des palmiers est nécessaire dans les foyers mais également dans toutes les communes contaminées. L'utilisation de produits de biocontrôle est possible actuellement. La période est favorable à l'application des nématodes contenus de l'hygrométrie et des températures fraîches à modérées.

Il est préférable de limiter la taille des palmiers pour ne pas les rendre appétant pour les CRP.

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 17 mai	Samedi 18 mai	Dimanche 19 mai	Lundi 20 mai	Mardi 21 mai	Mercredi 22 mai	Jeudi 23 mai	Vendredi 24 mai
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Eclaircies le matin et retour des nuages en fin de journée	Averses par de petites éclaircies ; baisse des températures	Temps pluvieux	Temps couvert avec pluies à caractère orageux ;		Risques d'averses localement orageuses		Risque d'averses

Pour la période du lundi 20 mai au jeudi 23 mai, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
  - les macro-organismes ;
  - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

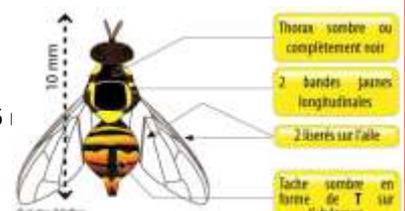
<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

### ***Bractocera dorsalis***

***Bractocera dorsalis*** est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a



tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'[avocat](#), la [mangue](#) et la [papaye](#) mais l'espèce s'en prend aussi au [citron](#), [goyave](#), [banane](#), [nèfle du Japon](#), [tomate](#), [cerise de Cayenne](#), [fruit de la passion](#), [kaki](#), [ananas](#), [pêche](#), [poire](#), [abricot](#), [figue](#) et [café](#). **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.

Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.

En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concernée.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.